



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

**ARRETE DU MAIRE N° A 2024-09-04
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2,

Vu la demande de l'entreprise CHARBONNIER Julien – 1260 Chemin du Tacot 42 130 BOEN SUR LIGNON qui souhaite effectuer des travaux de zinguerie et sollicite l'autorisation pour un installer un échafaudage au 3 Place des Promenades et Route du Soleil Levant devant l'habitation de M. et Mme Daniel FAURE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er}

L'Entreprise référencée ci-dessus est autorisée à effectuer les travaux désignés en préambule pour la période du 19 au 27 Septembre 2024.

Article 2 :

L'Entreprise est autorisée à mettre en place un échafaudage, au 3 Place des Promenades et Route du Soleil Levant devant l'habitation de M. et Mme Daniel FAURE.

Article 3 :

L'entreprise est autorisée à stationner avec un utilitaire et un camion grue au 3 Place des Promenades en laissant un accès aux piétons pour la boîte aux lettres et aux commerces,

Article 4 :

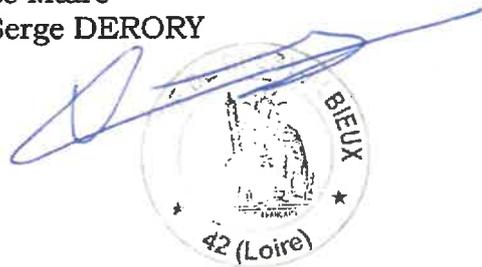
Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur et sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier.

Article 5 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 16 Septembre 2024

Le Maire
Serge DERORY



ffichage fait numériquement le1.8. SEP. 2024.....